

Ainsi la Congrégation de Notre-Dame de Québec, s'est toujours maintenue depuis son érection. Cependant comme elle avait été transférée du Collège de Québec dans une des chapelles de la Cathédrale, et de là dans la chapelle qui est maintenant sa propriété, on craignit que par là elle n'eût perdu les privilèges de son affiliation à celle du Collège Romain, et on demanda une nouvelle affiliation. Elle fut accordée par le Très Révérend Père Jean Roothaan, en date du 17 mai 1836. Le titre de *l'Immaculée-Conception* fut alors remplacé par celui de la *Purification*.

La Compagnie de Jésus, rétablie par Pie VII, en 1814, rouvrit ses maisons et ses Collèges, et les Congrégations se multiplièrent rapidement. Léon XII leur rendit leur existence canonique par un bref du 17 mai 1824 ; il y déclare que les grâces accordées par Benoit XIV et ses autres prédécesseurs, persévèrent pour les congrégations dirigées par les Pères de la Compagnie